Quatorzième Annuel

Prix de reconnaissance des nouveaux arrivants

Règlements

Période de dépôt des nominations

Les nominations aux prix de reconnaissance des nouveaux arrivants peuvent être déposées jusqu'au 18 septembre 2026.

Comment déposer une nomination?

Les prix de reconnaissance aux nouveaux arrivants sont attribués aux personnes, aux organismes et aux entreprises basés dans le comté de Simcoe (composé des 16 municipalités membres et des deux villes de Barrie et Orillia). Un seul formulaire de nomination ne doit être soumis par prix. Les formulaires incomplets ne seront pas pris en compte. Aucune nomination ne sera examinée sans acceptation des règlements de participation.

Pour procéder à une nomination : remplir un formulaire de nomination en ligne sur le site www.simcoe.ca/residents/lip/newcomer-recognition-awards/ et soumettre formulaire en ligne dûment rempli le 18 septembre 2026 avant 23h59. Les formulaires en papier ne seront pas acceptés.

Chaque nomination sera évaluée en fonction des critères dans chaque catégorie. Le Comité de sélection des prix de reconnaissance des nouveaux arrivants du comté de Simcoe se réserve le droit de ne pas attribuer de prix dans une catégorie si, dans l'opinion des juges, aucune nomination ne répond aux critères définis. Les juges se réservent également le droit de rejeter une nomination si elle ne respecte pas les critères du prix lui-même. Les décisions des juges sont définitives; il n'y aura aucune correspondance ultérieure.

Règlements

1. Aux fins de l'attribution de ces prix, les termes "immigrant" et "nouveaux arrivants" font référence à une personne qui a immigré au Canada venant d'un autre pays, c.-à-d. une personne qui n'est pas née au Canada.
2. Du fait de leur participation, les personnes qui soumettent une nomination, les nominés et les gagnants conviennent de ce qui suit : a) se soumettre aux règlements et aux décisions du Comité de sélection des prix de reconnaissance des nouveaux arrivants du comté de Simcoe; b) exonérer et dégager de toute responsabilité le Comité de sélection des prix de reconnaissance des nouveaux arrivants du comté de Simcoe, ses affiliés, ses filiales, et entrepreneurs indépendants et leurs administrateurs, cadres, employés et agents respectifs, y compris les agences de publicité et promotion, en cas de réclamations/dommages-intérêts et notamment en cas de lésions corporelles ou dommages matériels relativement à l'acceptation, à la possession à l'utilisation ou à l'usage abusif du prix ou à la participation au concours ; c) autoriser le Comité de sélection des prix de reconnaissance des nouveaux arrivants du comté de Simcoe et/ou le comté de Simcoe à utiliser leur nom, leur adresse, une photographie, un vidéo, ou une image leur ressemblant à des fins de publicité sans compensation supplémentaire ; d) chaque récipiendaire d'un prix s'engage à signer un formulaire d'exonération de responsabilité à cet effet. Les décisions prises par le Comité de sélection des prix de reconnaissance des nouveaux arrivants du comté de Simcoe relativement à ce concours sont définitives et engagent tous les participants.
3. En cas de conflit d'intérêt entre un membre du Comité de sélection et un prix particulier, le membre doit s'abstenir de participer au débat et se retirer du processus d'attribution du prix.
4. Un individu recevant du Financement d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ou du Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences ne sera pas admissible et verra son application disqualifiée, à l'exception du prix d'Excellence, Service Client.
5. Le Comité de sélection des prix de reconnaissance des nouveaux arrivants du comté de Simcoe n'est pas responsable d'éventuelles erreurs dans la transcription ou l'inscription des donnés du nominé, de défaillances techniques, de pertes de données ou de retard dans leur transmission, d'omission, d'interruption, d'erreurs dans la suppression de données, de transmissions défectueuses, incomplètes, incompréhensibles, ou effacées entre ordinateurs ou entre réseaux, de la défaillance de réseau téléphonique, d'équipement informatique ou de logiciel, de l'impossibilité de soumettre en ligne le formulaire de nomination, de toute autre erreur ou défaillance, de tout dommage causé à l'ordinateur du participant ou d'une autre personne du fait de sa participation ou du téléchargement de matériels dans le cadre du concours, ou encore pour le retard, le vol, le manque d'affranchissement, manque de lisibilité ou d'erreurs dans l'acheminement des formulaires de nomination.
6. Il sera possible d'appeler les candidats nominés, les personnes ayant proposé les nominations et celles citées en référence avant ou après l'évaluation des nominations afin de confirmer que le candidat satisfait aux critères de sélection mentionnés dans le formulaire de nomination. Le candidat pourrait être disqualifié en cas de fausses déclarations.
7. Je reconnais et accepte les règlements qui régissent la participation aux prix de reconnaissance des nouveaux arrivants du comté de Simcoe, et conviens de me conformer à ces règlements.

Veuillez reconnaître que vous avez lu et accepté les règlements sur toutes les candidatures en ligne. Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant les règlements ou le processus de nomination, veuillez contacter sclip@simcoe.ca.

Date: _____ Signature: _____